



Bordeaux, le 3 août 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Opération « sécurité mer » dans le bassin d’Arcachon Campagne de sécurité des loisirs nautiques 2016

La saison estivale est une période sensible en matière d'activités nautiques sur le Bassin d'Arcachon. L'information des usagers et la prévention des dangers maritimes constituent une recommandation forte des services de l'Etat dans le cadre de la campagne de sécurité des loisirs nautiques 2016 pilotée par la Préfecture maritime Atlantique.

A l'arrivée des touristes « aoûtiens » sur le Bassin d'Arcachon dans ce début de quinzaine d'août, qui correspond au pic de fréquentation estival local, une deuxième journée « opération sécurité mer » a été programmée avec les différents partenaires de la sécurité maritime (Direction départementale des territoires et de la mer, gendarmerie nationale, gendarmerie maritime, Direction départementale de la cohésion sociale, bénévoles de la Société nationale de sauvetage en mer, etc.), le mercredi 3 août 2016.

Sur les 24 contrôles effectués lors de la précédente journée « opération sécurité en mer » sur le Bassin d'Arcachon, 23 infractions ont été constatées dont 19 se rapportant à des problèmes dans le matériel de sécurité du bateau. Par ailleurs, concernant les permis de conduire des bateaux à moteur, 13 ont été suspendus (suspensions pouvant aller d'une semaine à un mois) depuis le début de la saison estivale.

Lors de cette deuxième journée, les unités de contrôle ont été à nouveau au contact des usagers, le matin sur le port d'Arcachon et sur le plan d'eau l'après midi, pour effectuer une journée de sensibilisation. Cette journée a été l'occasion de diffuser les règles de sécurité de la navigation et de distribuer aux plaisanciers le *Guide de la plaisance* édité par la Direction départementale des territoires et de la mer rappelant les consignes de sécurité en mer et les réglementations en vigueur sur le bassin d'Arcachon.